



Un tuteur peut il vendre l'habitation principale pour financer la maison de retraite

Par fleurdebourgogne, le 30/03/2021 à 15:13

Bonjour,

Merci de m'éclairer svp , ma mere va être placée sous tutelle ou curatelle contre son gré , ce tuteur peut il vendre son habitation principale sans mon accord ? Elle possède de l'argent sur assurance vie pour financer la maison de retraite

Voici l'acte de succession suite au décès de mon père :

" le conjoint survivant a déclaré accepter 1/4 biens en pleine propriété et totalité en usufruit"

" le conjoint entend bénéficier des droits viagers d'habitation et d'usage sur le logement"

Bien à vous